

visant à arrêter une date à laquelle pourraient débiter des négociations.

La levée des sanctions commerciales a aussi pour effet de vous permettre, désormais, de vendre au Canada vos produits agricoles ainsi que des produits à base de charbon, de fer et d'acier.

Plus encore, les sociétés et les banques canadiennes peuvent désormais conclure des transactions avec l'Afrique du Sud dans le domaine des investissements et des finances. Le fait que des dirigeants de deux grandes institutions bancaires canadiennes se trouvent parmi nous aujourd'hui témoigne bien de notre intention de nous occuper adéquatement de ce marché.

D'autres membres de la délégation se trouvent en Afrique du Sud afin d'explorer toute une gamme de débouchés, notamment en ce qui concerne les possibilités en matière de coentreprises, de transfert de technologie, d'ententes de cession de licences, de services-conseils en gestion et d'ententes de distribution et de représentation. De façon plus générale, toutefois, nous nous trouvons tous ici afin d'en apprendre davantage sur le marché sud-africain, ses forces, ses exigences et son fonctionnement.

On m'interroge parfois sur le niveau des investissements que les Canadiens pourront effectuer en Afrique du Sud. Je ne peux manifestement répondre de façon précise à cette question, mais je peux néanmoins présenter quelques commentaires d'ordre général.

Il semble que les échanges commerciaux constituent une première étape pour beaucoup d'entreprises cherchant à prendre ou à reprendre pied sur un marché. Souvent, dans un deuxième temps, après avoir réussi à s'imposer sur un marché, elles tentent de nouer d'autres types de relations commerciales, comportant ou non une participation au capital. Plusieurs des membres de la mission (SNC Lavalin et Lardel Holdings) en sont déjà à cette seconde étape.

Il convient également de mentionner que le climat économique au Canada et en Afrique du Sud, tout comme le jeu de la concurrence internationale au chapitre des investissements, constitueront en dernière analyse des facteurs déterminants. Notons par ailleurs que bon nombre de sociétés canadiennes suivent l'évolution de la situation politique et économique en Afrique du Sud et, notamment, l'issue des élections qui doivent avoir lieu ainsi que les changements qui en découleront.

Toutefois, les discussions que j'ai eues avec les milieux d'affaires canadiens me laissent croire qu'il existe en général, grâce à la levée des sanctions, une ouverture des entreprises canadiennes concernant les investissements en Afrique du Sud. Leurs décisions continueront cependant de se fonder sur les avantages présentés par des débouchés d'investissements donnés,